



Doc. 16018  
26 juin 2024

## Les défis pour la démocratie en Géorgie

### Amendement<sup>1</sup> n° 4

M. Eerik-Niiles KROSS, Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée estime que la Géorgie court un risque sérieux de violation des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 3 du Statut du Conseil de l'Europe (STE no 1). Par conséquent, elle pourrait envisager un rapport sur l'état d'avancement de la présente résolution lors d'une prochaine partie de session. Si aucun progrès n'a été réalisé pour enrayer le recul et assurer le respect des obligations et engagements contractés par la Géorgie lors de son adhésion au Conseil de l'Europe, l'Assemblée pourrait envisager de lancer une procédure complémentaire conjointe entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.»

*Déposé par:*

KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE  
BEZHASHVILI Levan, Géorgie, PPE/DC  
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD  
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE  
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC  
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI  
TSITLIDZE Ana, Géorgie, PPE/DC  
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD  
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

---

1. 2024 - Troisième partie de session

